



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2011

Etaient présents : Mesdames Messieurs BEUILLARD, QUAGLIATA, DUTHOIT, GOYET, KOESSLER, MUTERO, BOURCHET, SPIGEL, AMBERTO, BRUN, BORJA, DE FIGUEIREDO, LIBES, BOUVILLE, DELAUZUN, TARTRY, ALIPHAT, ALBARELLO, CUENCA, RAGGIRI, LUCCHINI, CURNAC, KINDA.

Absent avec procuration :

Madame CARDE donne procuration à Monsieur KOESSLER
Madame DE RIVAS donne procuration à Madame QUAGLIATA
Monsieur MORERA donne procuration à Monsieur DUTHOIT
Monsieur LE BAUT donne procuration à Madame ALIPHAT
Monsieur SANTOS donne procuration à Monsieur LUCCHINI
Madame FRANÇOIS donne procuration à Madame CUENCA

Monsieur DUTHOIT est nommé secrétaire de la séance.

Le compte rendu de la séance du 04 avril 2011 est adopté à la majorité

Groupe "Unis pour St Mitre"	22 voix Pour
Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous"	6 voix Contre
Groupe "Changer le vrai choix"	1 Abstention

Lecture est donnée des décisions n° 11.20 à 11.28.

Puis il est passé à l'ordre du jour.

DCM N°046 – Finances communales – Bilan des acquisitions et des cessions immobilières Année 2010

A LA MAJORITE,

APPROUVE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 abstention : Groupe "Changer le vrai choix" le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2010.

DCM N°047 – Finances communales – Vote du Compte Administratif de la commune Exercice 2010

A LA MAJORITE,

ADOpte par 21 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" les résultats du Compte Administratif 2010 ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Excédent de clôture : 1 283 198,53 €

Section d'investissement

Excédent de clôture : 1 175 686,50 €

RECONNAIT la sincérité des restes à mandater.

DCM N°048 – Finances communales – Compte de Gestion de la commune – Exercice 2010**A LA MAJORITE,**

DECLARE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" que le compte de gestion de la commune dressé pour l'année 2010 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

DCM N°049 – Finances communales – Affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2010**A LA MAJORITE,**

PREND ACTE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" des résultats définitifs de clôture de l'exercice 2010 comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice en €		
Excédent	/	948 991,56
Déficit	113 337,75	/
Résultat reporté en €		
Excédent	1 289 024,25	334 206,97
Déficit	/	/
Résultat cumulé en €		
Excédent	1 175 686,50	1 283 198,53

CONFIRME l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2010 au budget de l'exercice 2011 ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) :
Recettes en € : 0,00€
- section d'investissement compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :
Recettes en € : 1 283 198,53€

DCM N°050 – Finances communales – Décision modificative n°1 – Exercice 2011**A L'UNANIMITE,**

PROCEDE dans le cadre de l'exécution du budget 2011, à des transferts de crédits tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

Compte	Nature	Dépenses	Recettes
023	Virement à section d'investissement	-781 000,00	
775	Produits de cessions d'immobilisations		-781 000,00
TOTAL		-781 000,00	-781 000,00

INVESTISSEMENT

Compte	Nature	Dépenses	Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement		-781 000,00
024	Produits de cessions d'immobilisations		781 000,00
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		0,50
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		- 0,47
2188	Autres immobilisations corporelles	0,03	
TOTAL		0,03	0,03

DCM N°051 – Tarifs publics communaux – Actualisation – Année 2011**A LA MAJORITE,**

PROCEDE par 23 voix Pour : 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", 1 voix Pour : Groupe "Changer le vrai choix" et par 6 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" à l'actualisation des tarifs de certains services publics communaux ainsi qu'il suit :

		Anciens tarifs		Nouveaux tarifs		
Cirque	< 20 m Ø	45,50 €		47,30 €		
	> 20 m Ø	107,90 €		112,20 €		
	Caution	181,20 €		188,50 €		
Marché	Le mètre linéaire		1,30 €		1,35 €	
Camion	A activité commerciale occasionnelle		67,40 €/jour		70,10 €/jour	
Camion Pizza			67,40 €/mois		70,10 €/mois	
Restaurant scolaire	Repas enfant		2,20 €		2,40 €	
	Repas enseignant		4,10 €		4,50 €	
	Projet d'Accueil Individualisé		1,65 €		1,80 €	
Dépositaire et Caveaux (location)	1 ^{er} semestre		94,50 €		98,30 €	
	2 ^{ème} semestre		117,20 €		121,90 €	
	Tout mois de dépassement		117,20 €		121,90 €	
Concession trentenaire pleine terre	m ²		Euros/m ²		Euros/m ²	
	1 place	2,4	123,90	297,40 €	128,90	309,30 €
	2 places	3,4	133,35	453,40 €	138,70	471,60 €
Concession (hors caveau)	m ²		Euros/m ²		Euros/m ²	
	Trentenaire	6,3	310,02	1 953,10 €	322,40	2 031,25 €
	Perpétuelle	6,3	404,04	2 545,50 €	420,20	2 647,30 €
Columbarium	10 ans		368,60 €		383,35 €	
	30 ans		729,30 €		758,50 €	

Stand Fête votive (pour 4 jours)	Pincés et jeux assimilés	40,40 €	42,00 €
	Pique ballons	40,40 €	42,00€
	Roulette	40,40 €	42,00€
	Pêche aux canards	40,40 €	42,00 €
	Barbe à papa	40,40 €	42,00€
	Loterie	101,00 €	105,00 €
	Stand de tir	101,00 €	105,00 €
	Confiserie avec stand	101,00€	105,00 €
	Mini scooter	101,00 €	105,00 €
	Manège enfant	101,00 €	105,00 €
	Chenille	130,20 €	135,40 €
Auto tamponneuse	130,20 €	135,40 €	
Bibliothèque	Délivrance carte Gratuit Renouvellement en cas perte ou détérioration	Gratuit 4,60 €	 4,80 €
Vidéotheque	Droit d'inscription Remboursement DVD en cas de détérioration	27,30 € 29,50 €	28,40 € 30,70 €
Pompage de l'eau du canal	Riverain	85,00 €/an	88,40 €/an
	Exploitant pleine terre	140,00 €/an	146,00 €/an
	Remise en service d'une martelière	200,00 €/an	208,00 €/an
Mise à disposition de salles aux artistes et artisans non professionnels	Expo-vente 7 jours 1 jour	58,00 €/semaine de 7 jours 11,60 €	60 €/semaine de 7 jours 12,00 €

DIT que ces tarifs seront appliqués au 1^{er} septembre 2011.

**DCM N°052 – Tarifs publics communaux – Fixation de la participation financière
pour le repas de la Fête Nationale**

A L'UNANIMITE,

FIXE la participation financière pour le repas de la Fête Nationale organisé le 13 juillet au soir ainsi qu'il suit :

- Tarif adulte : 10 euros
- Tarif enfant jusqu'à 10 ans : 5 euros

DIT que le montant de la participation sera encaissé sur la régie de recettes "Services divers".

**DCM N°053 – Signature d'une convention de partenariat culturel entre le Conseil Général et
la Commune – Dispositif "Saison 13" – Année 2011/2012**

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat culturel "Saison 13" avec le Conseil Général au titre de la saison 2011/2012.

**DCM N°054 – Résiliation de la promesse de bail emphytéotique administratif
Commune/Société SOLAR PROD pour l'implantation et l'exploitation
d'une centrale photovoltaïque**

A L'UNANIMITE,

ACCEPTÉ la résiliation de la promesse de bail emphytéotique administratif conclu entre la commune et la Société SOLAR PROD pour l'implantation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment des services techniques.

**DCM N°055 – Création d'une Société Publique Locale d'Aménagement (S.P.L.A.)
Approbation des statuts – Définition du capital social**

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le principe de la création d'une Société Publique Locale d'Aménagement (S.P.L.A.) dénommée "P.M.A." (Pays de Martigues Aménagement). Les autres actionnaires sollicités étant : la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (C.A.P.M.), la ville de Martigues et la ville de Port-de-Bouc.

APPROUVE le montant du capital social arrêté pour cette S.P.L.A. à 500 000 euros, soit 500 actions de 1 000 euros chacune.

APPROUVE le montant de la participation de la Commune de Saint Mitre les Remparts à hauteur de 5 000 euros, répartie en 5 actions de 1 000 euros chacune, soit 1% du capital social de ladite société publique.

APPROUVE le projet de statuts de cette nouvelle Société Publique Locale d'Aménagement et figurant en annexe à la présente délibération.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour engager toutes procédures et signer tous documents nécessaires à la mise en place de la création de cette S.P.L.A.

**DCM N°056 – Vote sur la proposition du Préfet concernant le Schéma
Départemental de Coopération Intercommunale**

A L'UNANIMITE,

SE PRONONCE dans l'état actuel des choses et pour ce qui concerne la fusion CAPM – SAN Ouest Provence et la création d'une aire métropolitaine incluant la Ville de Saint Mitre les Remparts, **contre** le Schéma de Coopération Intercommunale présenté par le représentant de l'Etat à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 22 avril 2011 traduisant au niveau départemental les prescriptions de la loi de réforme des collectivités territoriales n°2010-1563 du 16 décembre 2010 à laquelle la ville de Saint Mitre les Remparts est opposée.

**DCM N°057 – Urbanisme – Convention PACT ARIM – Attribution de subvention
Mme GATTO Evelyne et M. DECREUSE Philippe**

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'accorder une subvention à Mme GATTO Evelyne et M. DECREUSE Philippe, pour la rénovation de la façade de leur immeuble sis 18 Grand Rue, d'un montant de 3 150,60 € TTC (trois mille cent cinquante euros soixante centimes toutes taxes comprises),

SOLLICITE le concours financier du Conseil Régional,

DIT que la dépense est inscrite au compte 6745 de l'exercice en cours,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**DCM N°058 – Personnel communal – Modification de la réglementation relative
au Compte Epargne Temps**

A L'UNANIMITE,

ANNULE la délibération n° 54 du 02 juin 2008.

APPROUVE la nouvelle réglementation relative au Compte Epargne Temps.

**DCM N°059 – Personnel communal – Transformation d'un emploi
dans l'intérêt du service public**

A L'UNANIMITE,

PROCEDE dans l'intérêt du service public à la transformation de l'emploi ci-après :

* *Filière Police Municipale*

Catégorie C

- un emploi de gardien de police municipale (IB 298/413)
- en
- un emploi de brigadier de police municipale (IB 299/446)
-

PRECISE que ces mesures prendront effet au 1^{er} juillet 2011.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

La séance est levée à 19h.45

Le Maire,

Christian BEUILLARD